

Le 8 novembre 2013



## COMPTE-RENDU

### DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2013

#### **- Projection en numérique du Ciné Sologne – Acquisition d'un écran et de matériel de sonorisation – Programme Leader – Choix des attributaires et plan de financement**

Le 12 septembre 2013, le conseil municipal avait décidé d'acquérir un écran et le matériel de sonorisation nécessaire au passage au cinéma numérique de la salle polyvalente de Vouzon et de solliciter une subvention auprès du Pays de Grande Sologne dans le cadre de son programme Leader.

Une consultation d'entreprises a été lancée pour l'acquisition de ces matériels.

Trois entreprises ont été contactées et ont répondu.

Le conseil municipal décide de retenir :

- pour l'écran, l'entreprise ALISS pour un montant HT de 4 701.00 €,

- pour le matériel de sonorisation, l'entreprise XB DIFFUSION pour un montant HT de 1 875.95 €.

#### **- Charte communale de désherbage – Opération « Zéro Pesticide » - Demandes de subventions à la Région Centre et à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne**

Le 24 mai 2012, le Conseil Municipal avait approuvé la charte communale de désherbage et en avait autorisé la signature.

Dans le cadre de l'application de cette charte et du projet « objectif Zéro Pesticide », Sologne Nature Environnement accompagne la commune sur le plan de la communication.

Des actions de communication ont déjà eu lieu en 2013 et d'autres seront menées en 2014. Le coût de ces actions en 2014 est de 4 951.50 € TTC.

La commune a obtenu des aides financières de la Région Centre et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à l'occasion des actions réalisées en 2013.

Il est confié la réalisation des actions de communication en 2014 à Sologne Nature Environnement et il est décidé de solliciter des subventions au taux le plus élevé possible auprès de Monsieur le Président de la Région Centre et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour financer ces prestations.

#### **- Budget Commune – Décision modificative budgétaire – Financement du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales**

Les crédits affectés en section de fonctionnement au chapitre 014 « Atténuations de produits » sont insuffisants et il est donc nécessaire de prendre une décision modificative pour augmenter ces crédits de 300 €.

La décision modificative est acceptée.

#### **- Communauté de Communes Cœur de Sologne – Modification des statuts – Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques et action économique**

Le 3 octobre 2013, le conseil communautaire de la communauté de communes Cœur de Sologne a décidé :

- de se doter, au titre de ses compétences facultatives, de la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques et de valider le principe d'une adhésion au syndicat mixte qui sera créé pour l'exercice de cette compétence,

- d'ajouter dans ses compétences en matière de développement économique l'aide à la réouverture du dernier commerce d'une commune, dans son domaine d'activité ayant cessé son exploitation depuis moins de 5 ans dans les secteurs suivants : boulangerie, boucherie/charcuterie, épicerie.

Le conseil municipal approuve ces décisions et accepte les modifications des statuts de la communauté de communes Cœur de Sologne en découlant.

**- Projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové - Instauration de Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux**

L'article 63 du projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (*dit* « ALUR ») prévoit un transfert « de plein droit » de la compétence de la réalisation des plans locaux d'urbanisme (PLU) aux communautés d'agglomération et de communes.

Ce dispositif, s'il était adopté, obligerait les communes à renoncer à la gestion du plan local d'urbanisme avec lequel elles gèrent l'aménagement du territoire, pour servir au mieux l'intérêt de leurs administrés.

Le conseil municipal exprime son opposition au transfert contraint de la compétence concernant la réalisation des plans locaux d'urbanisme (PLU).

**- Etude préalable au bilan du contrat de restauration de cours d'eau du bassin du Beuvron – Périodes de prospection**

A la demande du Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, le conseil municipal est informé des périodes de prospection d'une étude dont l'objectif est de faire un bilan des actions engagées par le syndicat entre 2009 et 2013, d'établir un état des lieux complet des cours d'eau sur le bassin du Beuvron et proposer, si nécessaire, des actions pour les restaurer dans le but de l'atteinte du bon état écologique.

Ces périodes sont affichées sur le panneau extérieur de la Mairie.

**- Fermeture du centre « Les Carlines » accueillant les classes de neige – Pétition électronique**

Les membres du conseil municipal sont informés qu'une pétition électronique est ouverte sur le site internet [www.sauvonslescarlines.fr](http://www.sauvonslescarlines.fr) contre la fermeture du centre « Les Carlines » à Vars-les-Claux qui accueille les enfants des classes de neige de Loir-et-Cher.

**- Questions diverses**

**1/ Vandalisme**

Le mobilier urbain sur la place de la Mairie est régulièrement dégradé. Ce vandalisme représente un coût certain pour la collectivité. Une réflexion sera lancée sur ce sujet.

**2/ Distribution des colis de Noël**

La distribution des colis de Noël aux personnes âgées aura lieu le samedi 14 décembre 2013 à partir de 9 h.